

Aym'aide

Guide du modérateur

A l'attention de l'équipe du Discord

Fait le 04/05/2021

Mis à jour le 25/04/2022

Droits et devoirs :

Vous pouvez poser des questions au moindre doute. N'hésitez pas à ping @Admin Discord ou @Secrétariat de l'Association pour cela.

Vous devez assurer le contact avec les membres mais aussi avec le reste du Staff, le salon #surveillants est un plus pour discuter.

Vous pouvez être sollicité.e pour exercer certaines tâches sur les serveurs d'Aym'aide telles que : gérer un conflit, attribuer des rôles, voter lors d'un vote décisionnel, proposer des projets/améliorations possibles....

Vous pouvez placer des membres en médiation pour débattre d'un problème. Ce salon permet au Staff d'avoir accès à la conversation. Le salon #discussion-médiation est là pour discuter avant ou pendant la mise en médiation d'une personne. Il sert, entre-autre, à discuter des sanctions ou des choix à faire vis-à-vis d'un.e membre.

CEPENDANT, pour les modérateurs.trices, sauf cas d'urgence, vous ne pouvez sanctionner sans l'accord d'un.e membre du staff supérieur à vous. Également, si cela venait à se produire, merci de sanctionner avec la commande appropriée dans #salon-des-tests (quand la personne à le rôle Médiation).

En termes d'admission :

Vous avez émis une candidature, qui a été validée par le Staff et passé un entretien oral. A vous de jouer désormais !

Cependant, à partir de la réception de ce fichier, vous êtes en période de test pour une durée de **2 semaines**. A la suite de cette période, si elle est satisfaisante, vous intégrerez pleinement l'équipe.

F.A.Q:

Quels sont les droits des modérateurs.trices ?

Vous pouvez participer aux votes et réunions du staff. En tant que modérateur.trice, vous pouvez également être sollicité.e pour surveiller l'activité des salons vocaux, gérer une situation en cas de requête de la part d'un membre...

Cependant, et en lien avec l'échelle des sanctions, vous vous devez d'avertir les membres du staff supérieurs à vous avant toute action de modération, sauf dans l'urgence (situations disponibles sur l'échelle des sanctions) ou la mise en médiation.

Comment gérer une situation tendue ?

En première intention, vous pouvez avertir le membre et supprimer si besoin les messages posant problème.

Si la situation est plus grave, ou que la situation est inchangée et que le(s) membre(s) continue(nt), vous pouvez attribuer le rôle Médiation (après avoir purge le salon #médiation).

Mentionnez alors le Staff dans #discussion-médiation afin de discuter de l'éventuelle sanction, sauf si la situation est urgente.